

Les écoles nationales supérieures d'Architecture sont-elles aujourd'hui des établissements d'enseignement supérieur ?

Avant 1978, les écoles d'architecture étaient sous la tutelle du ministère

chargé de la Culture. A partir de 1978, à l'occasion de la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, elles ont été placées sous la responsabilité de ce grand ministère jusqu'en 1981, puis du ministère de l'équipement jusqu'en 1996, date à laquelle elles ont été transférées de nouveau au ministère de la Culture et de la Communication...

Lisez la suite de ce communiqué en pièce jointe.